



CICR

Inventaire
B CR 212,
Guerre civile en Espagne
1936-1950

Genève
2005

<http://collections.ushmm.org>
Contact reference@ushmm.org for further information about this collection

Protection des données personnelles

Les dossiers d'archives du CICR contiennent des données personnelles, médicales, judiciaires, professionnelles, etc., dignes de protection. Les chercheurs doivent donc veiller particulièrement au respect de la sphère privée des personnes citées dans les dossiers.

Le CICR attire expressément l'attention des chercheurs sur le fait que la diffusion publique d'informations susceptibles de blesser autrui dans son honneur ou de toucher à sa sphère intime constitue une atteinte illicite à la personnalité au sens de l'article 28 du *Code Civil Suisse*

« ¹ Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

² Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi. »

Toute personne participant à une telle divulgation pourra être poursuivie par le lésé ou ses ayants droit.

La violation des principes énoncés ci-dessus engage la responsabilité personnelle du chercheur et de ses auxiliaires.

Protection of personal data

The ICRC files and records available for consultation contain personal, medical, legal, professional and other details which merit a degree of protection. Researchers must therefore be particularly careful to respect the privacy of the individuals to whom those documents refer.

The ICRC hereby draws your attention to the fact that any public disclosure of information that could harm a person's reputation or constitute an invasion of privacy is in breach of Article 28 of the *Swiss Civil Code*

« 1 Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

2 Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi. »

Anyone involved in such disclosure may be prosecuted by the injured party or his or her legal representatives.

Researchers and their associates will be held personally responsible for any violation of the above rules.

TABLE DES MATIERES

1. Description sommaire		3
2. Répertoire		7
B CR 212 GEN	Correspondance générale et rapports	7
B CR 212 PV	Procès-verbaux de la Commission d'Espagne	10

La référence des documents cités doit toujours comprendre le sigle des Archives du CICR, suivi de la cote complète du document, par exemple :

ACICR, B CR 212 GEN-01

1. Description sommaire

1.1 Identification

Référence

B CR 212.

Intitulé / Analyse

Guerre civile en Espagne.

Dates

1936-1950.

Niveau de description

Série.

Importance matérielle et support de l'unité de description

Métrage : 3.00 mètres linéaires.

Contenant : Liasses, Registres.

1.2 Contexte

Nom du producteur

Commission d'Espagne.

Histoire administrative

Après l'échec du coup d'état militaire organisé en juillet 1936 par les forces nationalistes à l'encontre du Gouvernement républicain légitime, une sanglante guerre civile éclate en Espagne. Le CICR, prenant rapidement conscience de la gravité de la situation humanitaire, met sur pied, dès le 26 août 1936, une Commission dite d'Espagne qui, sous l'égide du Comité, doit diriger et coordonner l'ensemble des activités et des opérations de protection et de secours dans le pays, aussi bien en zone républicaine que nationaliste.

Présidée jusqu'à sa dissolution en décembre 1939 par le Colonel-divisionnaire Guillaume Favre, cette Commission se compose également de Jacques Chenevière, du Dr Georges Patry, de Lucie Odier et de Suzanne Ferrière, tous membres du Comité. C'est par la Commission d'Espagne, se réunissant quasi quotidiennement pendant la guerre, que le CICR maintient les contacts et la liaison avec le personnel du CICR sur le terrain. La Commission d'Espagne est également censée veiller à ce que les délégués se conforment à une stricte politique de neutralité et d'impartialité dans le déroulement de l'action.

A cet effet, la Commission d'Espagne transmet ses instructions aux délégués sur place, assure la correspondance entre le CICR, les Etats, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et les diverses Sociétés nationales. En particulier, dans le cadre de l'action du CICR en Espagne et du fait de la séparation du territoire espagnol en deux zones, cette Commission entretient des relations régulières tant avec le Gouvernement et la Croix-Rouge républicains qu'avec le Gouvernement et la Croix-Rouge nationalistes. Elle élabore également les projets d'accord entre les parties belligérantes et supervise la distribution des ressources financières allouées à cette opération par les donateurs du CICR. Enfin, la Commission d'Espagne organise le service de renseignements individuels et le service des nouvelles aux familles, dont Suzanne Ferrière, relayée par la suite par Anne Bucher, est la responsable et qui devient rapidement le

secteur le plus important de l'action du CICR en Espagne avec, au final, environ 5 millions de messages échangés.

Histoire de la conservation

La série B CR 212, constituée lors de l'action en Espagne, fait partie des Archives générales du CICR et, à ce titre, conservée par l'Institution.

1.3 Contenu et structure

Présentation du contenu

La série B CR 212 touche à l'histoire politique et opérationnelle du CICR dans un contexte de guerre civile internationalisée et retrace l'ensemble des activités humanitaires du CICR en Espagne, notamment dans le domaine de la protection des prisonniers militaires et civils, des visites des camps d'internement et des lieux de détention, des secours à la population civile, des échanges de prisonniers, des relations du CICR avec les gouvernements et le Mouvement international de la Croix-Rouge et des violations du droit international.

Evaluation, tris et éliminations, sort final

Aucune pièce n'a été éliminée. Sur le plan de la conservation matérielle, tous les éléments nuisibles ont été enlevés (agrafes, trombones, etc.) et les documents placés dans des conditionnements neutres et adaptés.

Accroissements

Il n'y a pas d'accroissement prévu.

Mode de classement

La série B CR 212 est classée en deux sous-séries : B CR 212 GEN, Correspondance générale et rapports; B CR 212 PV, Procès-verbaux de la Commission d'Espagne. Le classement d'origine a été respecté.

1.4 Conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès

Public

Conditions de reproduction

La reproduction des pièces est autorisée; elle est effectuée contre émoluments par le personnel des Archives.

Langue et écriture des documents

Français, Espagnol, Allemand, Anglais.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

La série B CR 212 se présente sous forme de liasses et de registres. Elle est intégralement reconditionnée. Les pièces ont été nettoyées, dégrafées et protégées par du papier permanent non acide. Les documents sont, dans leur majorité, dactylographiés et lisibles.

Instruments de recherche

L'instrument de recherche principal est constitué par le présent répertoire des liasses et des dossiers. Un index détaillé et numéroté des pièces a déjà été établi par le passé et se trouve à l'intérieur de chaque liasse.

1.5 Sources complémentaires

Existence et lieu de conservation des originaux

Tous les documents originaux sont conservés dans les Archives du CICR. La série B CR 212 comporte également des copies de documents, l'original pouvant se trouver dans une autre série d'archives du CICR.

Existence et lieu de conservation de copies

Centre de la mémoire, Salamanque (Espagne).

Sources complémentaires

Parmi les sources complémentaires rattachées à la série B CR 212, nous signalons d'abord le sous-fonds C ESCI, Guerre d'Espagne, qui contient les archives nominatives et les dossiers généraux concernant les activités du Service d'Espagne. La série B CR 00/22, Sociétés nationales, Espagne, ainsi que la série B CRI 21, Action du CICR et de la LSCR en faveur de l'Espagne et de la Chine, sont également utiles.

D'autres sous-fonds et séries relatifs aux Espagnols internés ou détenus après 1939 sont pertinents : à titre d'exemple nous signalons les dossiers suivants, tous appartenant au fonds B : B G 3/29, Missions en Espagne; B G 3/54, Missions en Espagne; B G 17/45, Camps : Espagne; B G 17/51, Camps : France. Brigades internationales; B G 44, Otages et détenus politiques; B G 59, Israélites; B G 69, Enfants; B G 85, Gouvernements et Croix-Rouges; B G 86, Familles dispersées; B CR 225, Protection des populations civiles.

Les archives du Service ibérique (C G2 IB) de l'Agence centrale de recherches (ACR) sont importantes, entre autres, pour la recherche des enfants espagnols après la fin du conflit, de même que celles du Service français (C G2 FR) pour ce qui est des ressortissants espagnols ayant servi dans l'armée française et dans la Légion étrangère.

Parmi les sources principales appartenant au sous-fonds B AG, 1951-1965, nous mentionnons les séries B AG 121.069, Relations avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant rouge reconnues par le Mouvement; B AG 141.069, Relations avec les gouvernements; B AG 225.069, Détenus politiques et détenus de sécurité; B AG 234.069, Réfugiés et requérants d'asile; B AG 251.069, Missions spéciales et missions itinérantes depuis Genève.

Les procès-verbaux du Comité et de ses Commissions sont également essentiels pour étudier l'action du CICR pendant la Guerre civile espagnole.

Enfin, une collection iconographique d'environ 400 photographies sur la Guerre d'Espagne est disponible au Centre d'information et de documentation du CICR (CICR CID VP HIST, Guerre d'Espagne, 1936-1939).

Bibliographie

"L'action de secours en Espagne. Intervention du Comité international de la Croix-Rouge à la Virgen de la Cabeza", Revue internationale de la Croix-Rouge, juillet 1937, no 223, pp. 702-707.

XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Londres 20-24 juin 1938, Rapport général du CICR sur son activité d'août 1934 à mars 1938, Genève : Intervention en Espagne du 18 juillet 1936 au 28 février 1938.

Sixteenth International Red Cross Conference, London, 20-25 June 1938, Supplementary Report by the International Committee on its activities in Spain.

XVIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge, Stockholm, mai 1948, Rapport complémentaire sur l'activité du CICR relative à la guerre civile en Espagne (du 1er juin 1938 au 31 août 1939).

BUCHER, Anne "Le service des nouvelles aux familles en Espagne", Revue internationale de la Croix-Rouge, janvier 1939, no 241, pp. 12-19.

BUGNION, François, Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre, Genève, CICR, 1994 et 2000 (2ème édition).

DURAND, André, Histoire du Comité international de la Croix-Rouge, Genève, Institut Henry-Dunant, 1978, tome II : De Sarajevo à Hiroshima.

DJUROVIC, Gradimir, L'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge, Genève, Institut Henry-Dunant, 1981.

JUNOD, Marcel, Le troisième combattant, Genève, CICR, 1981 et 1947 (1ere édition).

MARQUES, Pierre, La Croix-Rouge pendant la Guerre d'Espagne. Les missionnaires de l'humanitaire (1936-1939), Paris, L'Harmattan, 2000.

Daniel PALMIERI, "L'envers du décor : le CICR et les réfugiés espagnols en France (1939)", Archives départementales de l'Aude, Réfugiés espagnols dans l'Aude (1939-1940), Actes du Colloque de Carcassonne, 4 juin 2004.

PATRY, Georges, "Visite aux prisonniers et aux réfugiés espagnols dans la région de Perpignan", Revue internationale de la Croix-Rouge, février 1939, no 242, pp. 87-97.

RUIZ, Mari Mar, L'action du CICR pendant la Guerre d'Espagne (1936-1939), mémoire de licence, Département d'histoire, Université de Lausanne, mars 2003.

YUNG, Walter, "Le rôle et l'action de la Croix-Rouge en temps de guerre civile", Revue internationale de la Croix-Rouge, février 1938, no 230, pp. 97-113.

1.6 Notes

Rien à signaler.

1.7 Contrôle de la description

Notes de l'archiviste

Description rédigée par Fabrizio Bensi, archiviste.

Règles ou conventions

Inventaire conforme à la norme d'Uniformisation des règles d'écriture des ACICR.

Date(s) de la description

La notice a été établie en octobre 2005.

2. Répertoire

B CR 212 GEN - Correspondance générale et rapports - 1936 - 1950

B CR 212 GEN-01	Correspondance générale I : pièces n° 1-150	24.07.1936 - 07.09.1936
B CR 212 GEN-02	Correspondance générale II : pièces n° 151-300	08.09.1936 - 28.09.1936
B CR 212 GEN-03	Correspondance générale III : pièces n° 301-450	28.09.1936 - 16.10.1936
B CR 212 GEN-04	Correspondance générale IV : pièces n° 451-600	16.10.1936 - 03.11.1936
B CR 212 GEN-05	Correspondance générale V : pièces n° 601-749	03.11.1936 - 15.11.1936
B CR 212 GEN-06	Correspondance générale VI : pièces n° 750-950	16.11.1936 - 06.12.1936
B CR 212 GEN-07	Correspondance générale VII : pièces n° 951-1150	07.12.1936 - 05.01.1937
B CR 212 GEN-08	Correspondance générale VIII : pièces n° 1151-1400	05.01.1937 - 27.01.1937
B CR 212 GEN-09	Correspondance générale IX : pièces n° 1401-1600	27.01.1937 - 16.02.1937
B CR 212 GEN-10	Correspondance générale X : pièces n° 1601-1850 bis	17.02.1937 - 15.03.1937
B CR 212 GEN-11	Correspondance générale XI : pièces n° 1851-2100	15.03.1937 - 16.04.1937
B CR 212 GEN-12	Correspondance générale XII : pièces n° 2101-2300	16.04.1937 - 10.05.1937
B CR 212 GEN-13	Correspondance générale XIII : pièces n° 2301-2500	10.05.1937 - 03.06.1937
B CR 212 GEN-14	Correspondance générale XIV : pièces n° 2501-2750	03.06.1937 - 28.06.1937
B CR 212 GEN-15	Correspondance générale XV : pièces n° 2751-2950	28.06.1937 - 21.07.1937
B CR 212 GEN-16	Correspondance générale XVI : pièces n° 2951-3200	21.07.1937 - 15.08.1937
B CR 212 GEN-17	Correspondance générale XVII : pièces n° 3201-3450	16.08.1937 - 13.09.1937
B CR 212 GEN-18	Correspondance générale XVIII : pièces n° 3451-3700	14.09.1937 - 05.10.1937
B CR 212 GEN-19	Correspondance générale XIX : pièces n°	05.10.1937 - 25.10.1937

	3701-3950	
B CR 212 GEN-20	Correspondance générale XX : pièces n° 3951-4200	25.10.1937 - 23.11.1937
B CR 212 GEN-21	Correspondance générale XXI : pièces n° 4201-4450	23.11.1937 - 17.12.1937
B CR 212 GEN-22	Correspondance générale XXII : pièces n° 4451-4700	17.12.1937 - 12.01.1938
B CR 212 GEN-23	Correspondance générale XXIII, première partie : pièces n° 4701-4850	12.01.1938 - 24.01.1938
B CR 212 GEN-24	Correspondance générale XXIII, deuxième partie : pièces n° 4851-5000	24.01.1938 - 15.02.1938
B CR 212 GEN-25	Correspondance générale XXIV : pièces n° 5001-5250	15.02.1938 - 28.03.1938
B CR 212 GEN-26	Correspondance générale XXV : pièces n° 5251-5500	28.03.1938 - 19.05.1938
B CR 212 GEN-27	Correspondance générale XXVI : pièces n° 5501-5800	19.05.1938 - 27.07.1938
B CR 212 GEN-28	Correspondance générale XXVII, première partie : pièces n° 5801-6000 bis	27.07.1938 - 13.09.1938
B CR 212 GEN-29	Correspondance générale XXVII, deuxième partie : pièces n° 6001-6100	13.09.1938 - 04.10.1938
B CR 212 GEN-30	Correspondance générale XXVIII, première partie : pièces n° 6101-6250 bis	04.10.1938 - 03.11.1938
B CR 212 GEN-31	Correspondance générale XXVIII, deuxième partie : pièces n° 6251-6400	03.11.1938 - 23.11.1938
B CR 212 GEN-32	Correspondance générale XXIX, première partie : pièces n° 6401-6550	23.11.1938 - 16.12.1938
B CR 212 GEN-33	Correspondance générale XXIX, deuxième partie : pièces n° 6551-6700	16.12.1938 - 08.01.1939
B CR 212 GEN-34	Correspondance générale XXX : pièces n° 6701-6950	08.01.1939 - 25.02.1939
B CR 212 GEN-35	Correspondance générale XXXI : pièces n° 6951-7200	26.02.1939 - 04.04.1939
B CR 212 GEN-36	Correspondance générale XXXII : pièces n° 7201-7450	04.04.1939 - 01.06.1939
B CR 212 GEN-37	Correspondance générale XXXIII : pièces n° 7451-7700	01.06.1939 - 24.08.1939
B CR 212 GEN-38	Correspondance générale XXXIV : pièces n° 7701-7950	25.08.1939 - 19.02.1946
B CR 212 GEN-39	Correspondance générale XXXV : pièces	19.02.1946 - 24.07.1947

	n° 7951-8148	
B CR 212 GEN-40	Correspondance générale XXXVI : pièces n° 8149-8271	25.07.1947 - 02.11.1950
B CR 212 GEN-41	Appel financier aux Etats signataires des Conventions de Genève en faveur des victimes de la guerre en Espagne (lettres A-G)	10.05.1937 - 29.08.1939
B CR 212 GEN-42	Appel financier aux Etats signataires des Conventions de Genève en faveur des victimes de la guerre en Espagne (lettres H-Z)	03.05.1937 - 13.07.1939
B CR 212 GEN-43	Rapports de Jean d'Amman : pièces n° 1-10, Burgos	09.05.1937 - 29.08.1937
B CR 212 GEN-44	Rapports de Jean d'Amman : pièces n° 11-21, Burgos	06.09.1937 - 01.02.1938
B CR 212 GEN-45	Rapports de Jean d'Amman : pièces n° 22-47, Burgos et San Sebastian	16.02.1938 - 20.06.1939
B CR 212 GEN-46	Rapports et correspondance de Jean d'Amman, Burgos	22.05.1937 - 12.08.1939
B CR 212 GEN-47	Rapports et correspondance d'Eric Arbenz, Madrid	26.01.1937 - 31.10.1939
B CR 212 GEN-48	Rapports et correspondance d'Horace Barbey, Barcelone	28.09.1936 - 16.01.1937
B CR 212 GEN-49	Correspondance de Luis Barreiro, Bilbao	25.02.1938 - 08.02.1939
B CR 212 GEN-50	Rapports et correspondance de Ronald Broccard, Burgos	17.09.1936 - 20.11.1936
B CR 212 GEN-51	Correspondance de Robert Brunel, Toulouse et Valence (France)	14.04.1939 - 04.05.1939
B CR 212 GEN-52	Rapports de Daniel Clouzot, Barcelone, Bilbao et Santander	01.10.1936 - 29.09.1937
B CR 212 GEN-53	Rapports de Raymond Courvoisier : pièces n° 1-24, San Sebastian	18.12.1936 - 27.12.1937
B CR 212 GEN-54	Correspondance de Raymond Courvoisier, St-Jean-de-Luz (France)	02.01.1937 - 15.08.1938
B CR 212 GEN-55	Rapports et correspondance de Georges Graz, San Sebastian et Barcelone	15.11.1936 - 18.01.1939
B CR 212 GEN-56	Correspondance de Philippe Hahn, Barcelone	21.04.1937 - 11.09.1937
B CR 212 GEN-57	Correspondance de Philippe Hahn, Barcelone	15.09.1937 - 19.05.1939
B CR 212 GEN-58	Rapports et correspondance de Georges	18.09.1936 - 02.01.1937

	Henny, Madrid	
B CR 212 GEN-59	Correspondance de Pierre Jequier, Perpignan (France)	10.04.1939 - 07.05.1939
B CR 212 GEN-60	Rapports et correspondance du Dr Marcel Junod, délégué général pour l'Espagne	01.09.1936 - 01.12.1937
B CR 212 GEN-61	Rapports et correspondance du Dr Marcel Junod, délégué général pour l'Espagne	18.03.1938 - 20.06.1939
B CR 212 GEN-62	Rapports du Dr Roland Marti, Barcelone	30.01.1937 - 20.12.1938
B CR 212 GEN-63	Correspondance du Dr Roland Marti, Barcelone	23.02.1937 - 17.01.1939
B CR 212 GEN-64	Rapports d'Horace de Pourtalès, St-Jean-de-Luz (France)	16.12.1936 - 03.11.1938
B CR 212 GEN-65	Correspondance d'Horace de Pourtalès, St-Jean-de-Luz (France)	28.12.1936 - 25.11.1938
B CR 212 GEN-66	Rapports et correspondance de Paul de Rahm, Saragosse	01.01.1937 - 18.04.1937
B CR 212 GEN-67	Rapports et correspondance du Dr Werner Schumacher, Séville	15.12.1936 - 31.01.1937
B CR 212 GEN-68	Rapport de Frédéric Tissot, Madrid, concernant la colonne de secours suisse	19.10.1937 - 19.10.1937
B CR 212 GEN-69	Correspondance du capitaine Antonio Valenti, Barcelone	16.04.1937 - 05.01.1938
B CR 212 GEN-70	Correspondance d'Andrés de Vizcaya, Brigade sanitaire de Madrid, collaborateur du Dr Marcel Junod	02.11.1936 - 31.03.1939
B CR 212 GEN-71	Rapports et correspondance de Pierre Weber, Santander	12.12.1936 - 18.09.1937
B CR 212 GEN-72	Accords. Photographies d'actes législatifs des Gouvernements de Valence et de Catalogne. Loi espagnole du 9 février 1939 sur les «responsabilités politiques». Affaires personnelles d'Andrés de Vizcaya et du capitaine Antonio Valenti	22.08.1936 - 15.08.1939
B CR 212 PV - Procès-verbaux de la Commission d'Espagne - 1936 - 1939		
B CR 212 PV-01	Procès-verbaux de la Commission d'Espagne, volume I : pièces n° 1-150	27.08.1936 - 12.05.1937
B CR 212 PV-02	Procès-verbaux de la Commission d'Espagne, volume II : pièces n° 151-300	13.05.1937 - 17.11.1937
B CR 212 PV-03	Procès-verbaux de la Commission d'Espagne, volume III : pièces n° 301-450	18.11.1937 - 03.10.1938
B CR 212 PV-04	Procès-verbaux de la Commission	05.10.1938 - 13.12.1939

d'Espagne, volume IV : pièces n° 451-587